

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA
RÈGLEMENT N° 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉR 2020-07
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté que :

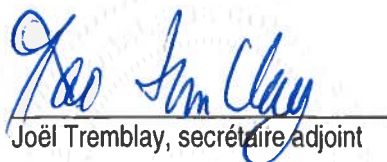
Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juin 2021, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia.

Ledit règlement a pour objet de prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique

Toute personne désireuse de consulter ledit projet de règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 25 juin 2021 jusqu'au 25 juin 2025.

Donné à Amqui, ce 11 juin 2021.



Joël Tremblay, secrétaire adjoint